

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n°2013.07.130

**Projet de Transport
en commun en site
propre mobilix :
validation du
programme et des
tracés à la suite de la
concertation
préalable**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIÉ à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.130**

AMENAGEMENT / MOBILITÉS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PROJET DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE MOBILIX : VALIDATION DU PROGRAMME ET DES TRACES A LA SUITE DE LA CONCERTATION PREALABLE

Par délibération n° 129 du 11 juillet 2013, l'assemblée délibérante a approuvé le bilan de la concertation préalable du projet de création de deux lignes de bus à haut niveau de service mobilix ainsi que les orientations et les conclusions qui en découlent. Il convient à présent de valider les tracés du projet ainsi que le programme global de l'opération afin de poursuivre sa mise en œuvre opérationnelle.

En effet, conformément aux dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée le GrandAngoulême en tant que maître d'ouvrage se doit, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir, le cas échéant, le ou les processus selon lesquels le projet sera réalisé.

1. Le contexte – Une ambition affichée par le GrandAngoulême pour le développement de son territoire et des transports publics performants sur l'agglomération

Dans un souci d'amélioration constant des services rendus aux usagers des transports publics et en anticipation des futurs besoins de déplacements de tous les habitants du territoire communautaire, le GrandAngoulême décide de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de transport afin d'améliorer les performances de son réseau de transport urbain.

Aussi, afin de mieux répondre aux besoins en mobilité, le projet mobilix s'inscrit dans les objectifs suivants :

- Renforcer l'usage des transports collectifs ;
- S'intégrer dans une stratégie de développement urbain harmonieux et global anticipant et intégrant l'arrivée de la LGV SEA, via des dessertes en transport public performantes, économiques et écologiques entre le cœur d'agglomération et les communes du GrandAngoulême ;
- Favoriser le report modal de la voiture particulière vers les transports collectifs et les modes doux ;
- Assurer des dessertes de qualité des grands équipements, notamment les établissements de formation et les pôles d'emploi ;
- Prendre en compte le désenclavement des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville ;
- Présenter une faisabilité financière à long terme, tant en investissement qu'en exploitation, en fonction des ressources financières du GrandAngoulême et plus particulièrement du budget annexe « Transports en commun ».

2. Le projet mobilix – La future armature structurante du réseau de transport public performant sur l'agglomération

Le GrandAngoulême a mené depuis 2010 une étude de faisabilité et une étude préliminaire d'insertion des lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et de réorganisation des lignes du réseau de transport public afin de :

- établir un diagnostic sur l'ensemble des éléments d'espaces publics, de fréquentation du réseau de transport, de circulation, stationnement, accès riverains, activités commerciales...
- proposer des tracés des lignes de mobilix, des aménagements de voirie, des préconisations de plans de circulations associés, les coûts et calendriers prévisionnels de mise en œuvre.

Ainsi, le projet de restructuration du réseau et de création des deux lignes mobilix a été présenté au cours des mois de février, mars et avril 2013, aux instances suivantes :

- groupe de pilotage Mobilités,
- commission aménagement du territoire
- bureau communautaire,
- réunion toutes commissions confondues (RTCC),
- en commission transversale de la commune d'Angoulême, ainsi qu'aux élus du conseil municipal de la commune de l'Isle d'Espagnac.

Enfin, le projet mobilix a fait l'objet d'une concertation préalable du 14 mai au 14 juin 2013.

3. Les tracés et le programme du projet mobilix

Le projet mobilix consiste en :

- La création de deux lignes de BHNS mobilix composées : de l'aménagement d'environ 15 km d'infrastructure en site propre, d'aménagements de l'espace public de façade à façade au droit des sites propres, des stations, de l'aménagement de 5 parkings-relais connexes.
- Le renouvellement des systèmes d'aide à l'exploitation et d'information voyageur, de billettique, de gestion des feux et de la circulation, de vidéosurveillance nécessaires à la bonne exploitation du réseau et des lignes mobilix.
- L'acquisition de matériel roulant de taille « standard » dédié aux lignes mobilix.

De manière concomitante au projet mobilix, le GrandAngoulême mène les études de réorganisation des lignes du réseau urbain de transport à travers un schéma directeur du futur réseau de transport public.

3.1 Les tracés des lignes mobilix

Le choix des tracés doit participer à la création d'une infrastructure structurante répondant à plusieurs objectifs :

- Des tracés qui desservent les pôles générateurs de déplacements (habitat, emplois, formations, commerces) afin d'être au plus proche des zones denses de l'agglomération et pouvoir répondre à la plus grande demande en déplacement des habitants.
- Des tracés les plus directs possibles entre les cœurs des communes membres et les centralités urbaines de l'agglomération, qui favorisent des temps de parcours fiables pour les usagers des lignes mobilix tout en garantissant une bonne vitesse commerciale d'exploitation du réseau.
- Des aménagements qui favorisent la circulation des bus urbains, leur vitesse commerciale, la garantie des temps de parcours en fonction des possibilités d'insertion dans les tissus urbains et la création de sites propres en fonction des opportunités, des disponibilités d'emprises et des contextes urbains traversés.

Au vu des études de faisabilité, des études préliminaires d'insertion et du bilan de la concertation préalable sur le projet, il est proposé de définir les tracés composés ;

- de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (B.H.N.S.) mobilix avec :
 - une ligne A d'environ 20 km qui relie les communes de Ruelle, L'Isle d'Espagnac, Angoulême, Saint-Michel et La Couronne.
 - et une ligne B d'une longueur d'environ 10 km qui desservirait les communes de St Michel / Linars, Fléac, Angoulême, et Soyaux.

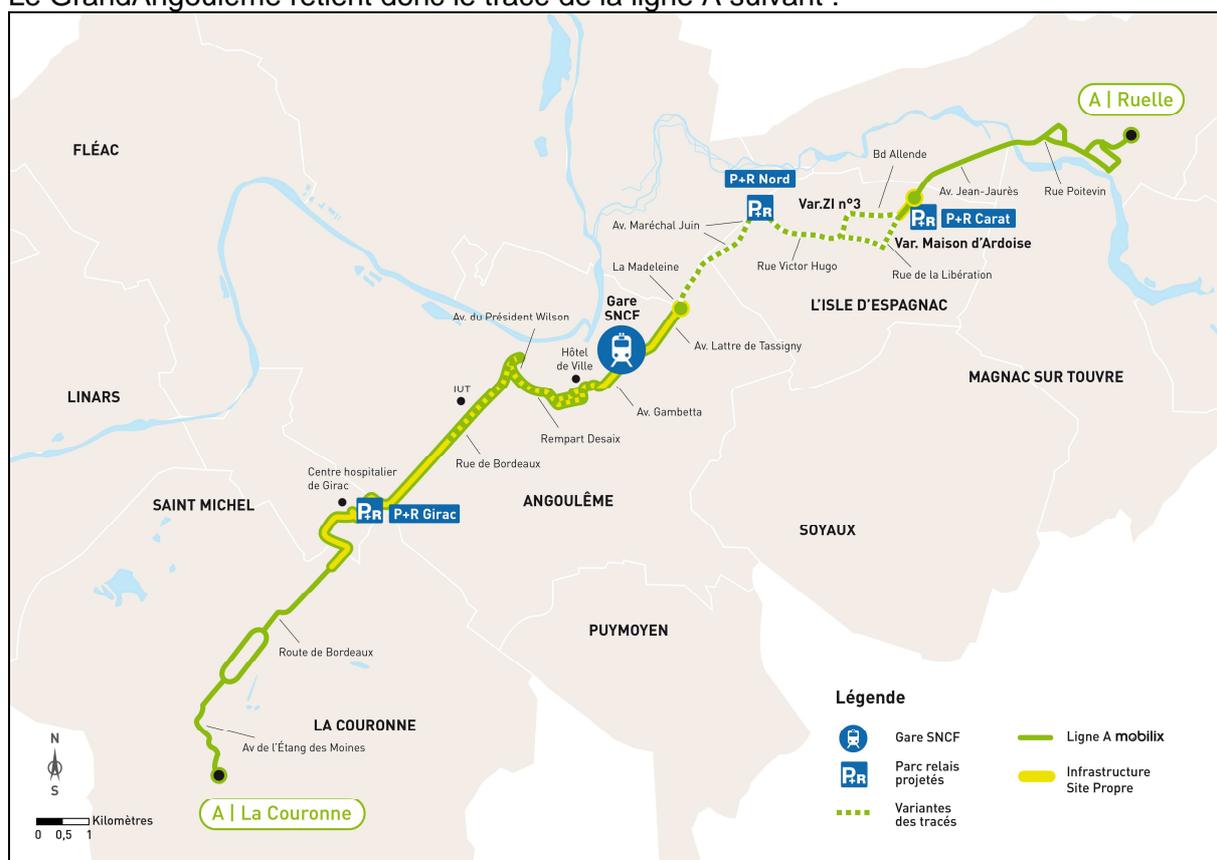
3.1.1 Le tracé et les parkings-relais retenus de la ligne A mobilix

Pour rappel, le GrandAngoulême a soumis à concertation préalable deux variantes de tracés de la ligne A, entre le giratoire de la Madeleine et le Parc des Expositions Espace Carat sur la commune de l'Isle d'Espagnac.

Au regard du bilan de la concertation, il est proposé de retenir le tracé de la variante « ZI n°3 » et conformément au bilan de la concertation s'engage :

- A réaliser une étude d'insertion de la liaison reliant la variante ZI 3 au carrefour de « Maison d'Ardoise » lors des études d'avant-projet
- Sur la base des études d'insertion de la liaison « ZI N°3 – Maison d'Ardoise », à comparer le tracé de base de la variante ZI n°3 via le Bd Allende et le tracé rejoignant « Maison d'Ardoise », à travers des critères objectifs concernant notamment le potentiel de desserte, les contraintes d'insertion et les fonctionnalités des voies avant de valider le tracé retenu par les élus communautaires.

Le GrandAngoulême retient donc le tracé de la ligne A suivant :



Les itinéraires situés aux extrémités de la ligne A à Ruelle et à La Couronne doivent être affinés en concertation avec les communes.

Liste des voies desservies par la ligne A mobilix :

Commune de La Couronne :

- Rue Jean Doucet
- Route de Bordeaux
- Zone commerciale de Chantemerle
- Route de Saint Michel (RD 103)
- Avenue de l'Étang des Moines
- Rue de la Libération

Commune de Saint Michel :

- Giratoire de Girac (RD 1000)
- Centre Hospitalier de Girac

Commune d'Angoulême :

- Rue de Bordeaux
- Avenue du Président Wilson
- Rempart Desaix
- Avenue Clemenceau / Pl. Bouillaud
- Avenue des Maréchaux / Rue Général Leclerc
- Place de l'Hôtel de ville
- Rue de l'Arsenal
- Avenue du Général de Gaulle
- Place des Halles
- Boulevard Pasteur
- Rampe d'Aguesseau
- Avenue Gambetta
- Place de la gare
- Avenue Lattre de Tassigny
- Avenue Maréchal Juin

Commune de l'Isle d'Espagnac

- Avenue Maréchal Juin
- Rue Victor Hugo
- Bd de la Quintinie
- Avenue Mermoz
- Giratoire Carat (RD1000)

Commune de Ruelle

- Avenue Salengro
- Avenue Jean Jaurès
- Rue Pelletan
- Rue Poitevin
- Rue Curie
- Rue Puyguillien

En outre, le GrandAngoulême retient les parkings relais (P+R) suivants (*voir la localisation des P+R sur la carte du tracé*) :

- Parking relais du parc des expositions Espace Carat,
- Parking relais de Girac,
- Parking relais de la ZI n°3.

3.1.2 Le tracé et parkings relais retenus de la ligne B mobilix

Conformément au bilan de la concertation, il est proposé de retenir le tracé de la ligne B et les 3 parkings relais situés sur le tracé suivant pour la suite des études d'avant-projet :

LIGNE B ISSUE DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : ITINÉRAIRES ET P+R



Les itinéraires situés aux extrémités de la ligne à Linars, Saint-Michel et Soyaux nécessitent d'être affinés en concertation avec les communes.

Liste des voies desservies par la ligne B mobilix :

Commune de Linars

- Rue des Boisdons
- Rue des Brandes

Commune de Fléac

- Rue de Badoris
- Rue de la Chaussée

Commune de Saint Michel

- Avenue de l'Industrie
- Rue de la Combe

Commune d'Angoulême

- Rue de Basseau
- Rue Saint Vincent de Paul
- Rue de la Charité
- Rue Louise de Marillac
- Rue Saint Exupery
- Rue Blériot
- Rue Schweitzer
- Rue des Essarts
- Boulevard Jean XXIII
- Boulevard d'Aquitaine- Rue de Bordeaux
- Avenue du Président Wilson
- Rempart Desaix

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

- Avenue Clemenceau / Pl. Bouillaud
- Avenue des Maréchaux / Rue Général Leclerc
- Rue de l'Arsenal
- Place de l'Hôtel de ville
- Avenue du Général de Gaulle
- Place des Halles
- Boulevard Pasteur
- Rampe d'Aguesseau
- Rue Saint Roch
- Rue Poincaré
- Boulevard de Bury
- Rue de Périgueux
- Boulevard Allende
- Boulevard Liédot

Commune de Soyaux

- Place de l'octroi
- Rue Maurice Ravel
- Quartier du Champ de Manœuvre

En outre, deux parkings relais (P+R) sont retenus sur cette ligne : P+R des Trois-Chênes et P+R situé rue de Périgueux.

Ces tracés seront le point de départ des études de conception de reprise d'Etudes Préliminaires et d'Avant-Projet.

C'est au total environ 15 km d'infrastructures dédiées aux bus nommées « site propre » qui seraient aménagées de façade à façade sur l'ensemble des lignes mobilix. Ces sites propres pourront être empruntés par l'ensemble des lignes du réseau de transport.

Par ailleurs, les préconisations en terme de schéma de circulation associé à l'insertion des lignes mobilix restent une prérogative et compétence communale (pouvoir de police du maire) qui nécessitera une concertation approfondie entre les communes et le GrandAngoulême afin d'assurer la cohérence du projet mobilix avec les principes de circulation.

3.2 Renouvellement des systèmes

L'ensemble des systèmes informatiques, électroniques qui permettent la bonne exploitation du réseau de transport et des lignes mobilix arrivent à obsolescence et ne pourront pas être opérationnels en 2017 pour le futur réseau. Aussi, il est proposé le renouvellement des systèmes suivants :

- SAEIV- Système d'Aide à l'Exploitation et d'Information Voyageur ;
- Système billettique (cartes, distributeurs de titres et valideurs) ;
- Système de vidéosurveillance (équipement des bus et des P+R) ;
- Système de gestion et de régulation des feux pour une gestion optimisée des flux de circulation et des priorités bus.

3.3 Acquisition de matériels roulants dédiés aux ligne mobilix

Il est proposé l'**acquisition de véhicule dit « standards » d'une longueur de 12 m** tel que la majorité des bus qui circulent actuellement sur le réseau, avec l'expérimentation de la technologie hybride.

L'étude du potentiel de fréquentation montre que l'amélioration des fréquences de passage sur les lignes mobilix permet de **satisfaire les besoins et de limiter le coût d'investissement.**

4. Les coûts prévisionnels

4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1.1 Opération d'aménagement et de travaux des lignes BHNS mobilix et équipements associés

A ce stade des études, l'opération d'aménagement et de travaux des lignes mobilix et des équipements associés est évaluée à **83 millions d'euros TTC**.

Ce coût comprend : les frais d'études liées aux acquisitions foncières et nécessaires au projet, les études et prestations de services, les frais de suivi de projet de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, les stations (abris voyageurs, équipements et mobilier), les parkings relais, les voies en site propre et de circulation, les espaces publics de façade à façade, les déviations de réseaux, les travaux préparatoires, le mobilier urbain, l'éclairage public et les aléas.

4.1.2 Renouvellement des systèmes d'information voyageur, de billettique, de gestion des feux et de la circulation, de vidéosurveillance

Coût estimé à 10.5 millions d'euros TTC

Ce coût comprend : les études et prestations de services, les frais de suivi de projet de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, les systèmes centraux, fourniture et pose des équipements et la mise en service.

4.1.3 Matériel roulant

Coût estimé à 8.5 millions d'euros TTC

Ce coût comprend : les études et prestations de services, frais de suivi et de maîtrise d'ouvrage, acquisition (fourniture et livraison) d'environ 25 bus.

4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement du projet selon le planning de réalisation sera assuré par :

- l'autofinancement à hauteur de : 28 Millions d'Euros.
- l'emprunt pour 34 Millions d'Euros
- Subventions pour 20 Millions d'Euros
- Récupération TVA : 20 Millions d'Euros

Pour mémoire, le projet fait l'objet d'une gestion budgétaire par AP/CP depuis 2010.

5. Le Calendrier prévisionnel

Les principales étapes du projet sont :

- 2011-2012 : Etudes préalables ;
- 2013 : Concertation préalable ;
- 2013 : Bilan de la Concertation préalable
- 2013 : Validation des tracés et du programme du projet mobilix
- 2013-2014 : Etudes de maîtrise d'œuvre : conception niveau Avant Projet – Projet ;
- 2014-2015 : Procédures urbanisme, environnement, foncier & enquête publique ;
- Fin 2015 : Lancement de l'aménagement et des travaux préliminaires ;
- Fin 2015 à 2017 : Travaux d'aménagements des voiries, station de bus, parcs-relais, espaces publics ;
- Fin 2017 : Mise en service progressive des lignes mobilix.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 11 juillet 2013,

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions confondues du 11 juillet 2013,

Je vous propose :

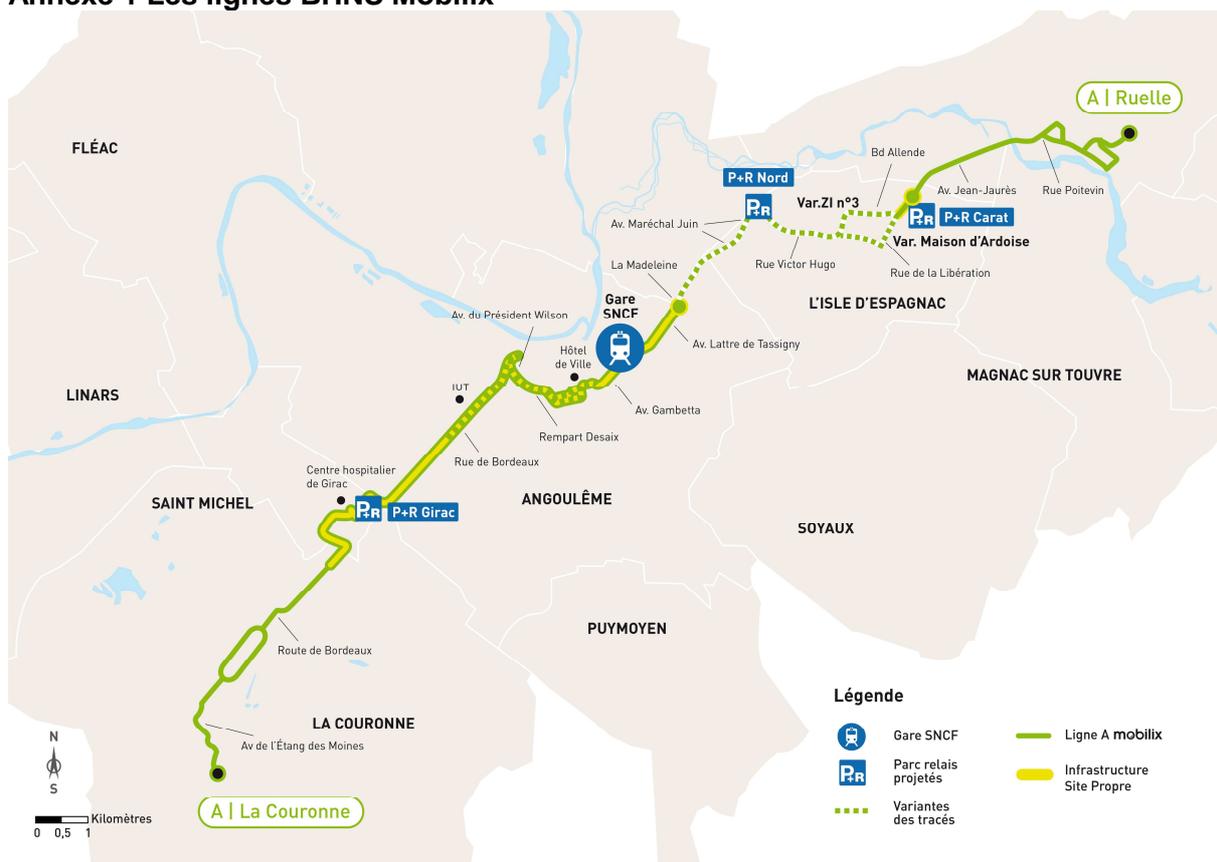
DE VALIDER les tracés et le programme du projet mobilix faisant suite à la phase de concertation préalable.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'obtention des subventions attendues pour le projet mobilix et à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A LA MAJORITE (1 CONTRE : M. ELIE),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 17 juillet 2013

Annexe 1 Les lignes BHNS Mobilix



LIGNE B ISSUE DU BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE : ITINÉRAIRES ET P+R



Annexe 2 : Les lignes principales du réseau mobilix

